

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 067_2025

Séance du mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 10 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Virginie VASSEUR, M. Franky SALON, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Clément WALBROU, Mme DURETETE Justine, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Brigitte DELANNOY ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE,

Étaient absent non excusés : M. Bertrand TRINEL, M. Christophe LOUVEAU,

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h45

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Convention de partenariat entre Médi@lys et l'école ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

VU :

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le Code de l'éducation ;

Le projet de convention de partenariat entre la médiathèque municipale et l'école du village ;

Considérant que la médiathèque a pour mission de favoriser l'accès à la lecture publique et de promouvoir la culture auprès de tous les publics ;

Considérant que l'école œuvre à l'éducation et à l'apprentissage de la lecture et que la collaboration avec la médiathèque contribue à l'enrichissement des parcours éducatifs des élèves ;

Considérant que la mise en place d'un prêt régulier de livres et d'animations pédagogiques autour du livre permet de développer le goût de la lecture, la curiosité culturelle et la familiarisation des élèves avec les ressources de la médiathèque ;

Considérant qu'il convient de formaliser, par voie de convention, les modalités de prêt des ouvrages, les conditions d'organisation des animations, ainsi que les engagements respectifs de la médiathèque et de l'école ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

(13 voix pour)

- APPROUVER la convention de partenariat entre Médi@lys et l'école Antoine Saint Exupéry relative au prêt de livres et à l'organisation d'animations autour du livre ;
- AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;
- PRÉCISER que les modalités pratiques et organisationnelles sont définies dans la convention annexée à la présente délibération ;
- DIRE que cette convention ne donne pas lieu, à une participation financière de la commune et s'inscrit dans les missions habituelles du service public de lecture.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

